



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 20 juin 2022 à 19 heures 00 minutes
Salle du Conseil municipal

Présents : M. ARNAUD Thierry, Mme BANNIER Marie-Claude, M. BOURGEOIS David, M. BOYER Joël, Mme DONDEY Patricia, M. GANDON Christian, M. MAURIN Thierry, Mme MAYRAS Françoise, M. SOULAVIE François, M. SOUTEYRAND Marc, Mme TROUILLAT Geneviève

Procuration(s) : M. AVIAS Cyrille donne pouvoir à M. GANDON Christian, Mme DALLARD Nathalie donne pouvoir à Mme DONDEY Patricia, Mme NURY Mélissa donne pouvoir à M. SOUTEYRAND Marc, Mme OLLIER Anne donne pouvoir à M. SOULAVIE François

Absent(s) :

Excusé(s) : M. AVIAS Cyrille, Mme CHARROUD Annie, Mme DALLARD Nathalie, M. GIAUFRET Hervé, Mme GONNET Léa, Mme NURY Mélissa, Mme OLLIER Anne

Ouverture de séance.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. SOUTEYRAND Marc.
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Mme BANNIER Marie-Claude est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dossiers soumis à délibération

M. SOUTEYRAND Marc

D_2022_19 - Participation au FUL 2022

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de contribuer au FUL pour l'année 2022 pour un montant de 824.80 €,
- **AUTORISE** le Maire à mandater cette somme après réception du titre de recette émis par le Département.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. GANDON Christian

D_2022_20 - Participation aux interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2022/2023

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de souscrire, pour l'année scolaire 2022-2023, à la convention de sensibilisation aux pratiques musicales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au recouvrement de la participation financière de l'amicale laïque

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. GANDON Christian

D_2022_21 - Détermination du nombre de postes d'adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de porter à 4 postes le nombre d'adjoints au maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. GANDON Christian

D_2020_22 - Cession de terrain - Route de la Manufacture Royale - Regroupement de commerces

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la cession des parcelles communales cadastrées AH n°321 d'une surface de 122 m², AH n°322 d'une surface de 1 018 m² et 44 m² issue de la parcelle AH 296 (en attente du nouveau numéro de parcelle conformément au plan de division) soit une surface totale de 1 384 m² au prix de 1 € la parcelle soit un montant total de 3 €.
- **PRECISE** qu'il convient d'inscrire dans l'acte d'une clause suspensive à la réalisation du projet,
- **INDIQUE** que cette cession se fera par acte notarié et que les frais seront à la charge de l'acheteur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette cession.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. GANDON Christian

Arrivée de Christian Gandon à 19h30

D_2022_23 - Cession de terrain - Route de la Manufacture Royale - Ancien délaissé de voirie

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la vente des parcelles telles qu'elles sont définies par le document d'arpentage à la famille CHAPUS au prix de 1 € pour la surface mentionnée dans le document d'arpentage,

INDIQUE que cette acquisition se fera par acte notarié et que le frais de notaire incombe à l'acheteur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ou son représentant tous les documents relatifs à ces opérations.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_24 - Achat de parcelles - Quartier du Poisson

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'acquisition par acte notarié des parcelles AI 96 et AI 99 d'une surface de 2742 m² et 487 m² pour un montant de 3 229 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_25 - Achat d'une parcelle - Route des Teyssonnières

Le Maire rappelle le projet de réfection de la voirie de la route des Teyssonnières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** l'acquisition de cette parcelle de 266 m² au prix de 2 660 € pour la totalité de la surface pour faciliter la réfection de la voirie
- **PRECISE** que l'acte se fera sous forme notariée et que les frais seront à la charge de la commune
- **AUTORISE** le Maire à mandater les sommes afférentes à cette affaire
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_26 - Division en vue de cession Impasse du Mercoire - Ouverture d'une enquête publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **DE PROCEDER** à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un morceau du domaine public de l'article L 161-10 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- **AUTORISE** la division et la numérotation de la nouvelle parcelle
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_27 - Modification simplifiée du PLU n°3

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1 - d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L 153-45 et suivants du code de l'urbanisme ;
- 2 - de donner autorisation au Maire pour signer toute convention de service concernant la modification simplifiée du PLU ;
- 3 -- de mettre en place la mise à disposition du dossier selon les modalités définies ci-avant.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1)

D_2022_28 - Projet Urbain Partenarial quartier "La Lauzière"

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le lancement d'une procédure PUP sur le quartier de la Lauzière à hauteur de 50 % de la part communale pour les pétitionnaires.

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs aux conventions à intervenir dans le cadre de ce projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_29 - Projet Urbain Partenarial quartier "Le Pastural"

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le lancement d'une procédure PUP sur le quartier du Pastural à hauteur de 50 % de la part communale pour les pétitionnaires.

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs aux conventions à intervenir dans le cadre de ce projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_31 - Vente d'une parcelle quartier le Sartre - complément de délibération du 22 mars 20

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la cession de la parcelle B 467 d'une superficie de 3 870 m² au prix de 0.25 € le mètres carré soit un total de 967,50 € à M. ESTUBLIER Daniel et Mme ESTUBLIER épouse BENJENICH

INDIQUE que cette acquisition se fera par acte notarié

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_30 - Demande de subvention à la CCBA au titre du fond d'aide à l'investissement

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

- **APPROUVE** les travaux et le plan de financement des investissements,
- **SOLLICITE** l'aide de la Communauté de Commune du Bassin d'Aubenas pour le financement de ces travaux,
- **AUTORISE** le Maire à lancer les travaux si les subventions sont accordées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions Diverses

Olympiades :

Le Maire rappelle que le 30 juin 2022 auront lieu les Olympiades. Il s'agit d'une journée sportive organisée par Aurélie avec le personnel enseignant pour les enfants de l'école de l'Olivet. Les agents de

la commune sont mobilisés pour accompagner les groupes ou tenir les ateliers

AIA

Le Maire explique qu'il a transmis l'offre de vente du bâtiment de l'AIA. La proposition doit être étudiée au prochain Conseil d'Administration.

EPORA :

Le Maire explique qu'il a pris contact avec EPORA qui est un Etablissement Public Foncier pouvant accompagner la commune pour la réhabilitation de l'ilot de Pont d'Ucel. Il explique que pour faire appel à EPORA, la commune ne doit pas avoir l'ensemble de la maîtrise foncière. La signature d'une convention EPORA permettra d'être accompagné sur la maîtrise d'ouvrage, la démolition et la faisabilité du projet. Cela permettra également de bénéficier d'une aide financière sur le déficit de l'opération

DEPART D'UN AGENT

Le Maire informe l'assemblée que Nicolas GIFFON quittera son poste le 28 juin 2022 et sera radiation des cadres au 1er octobre 2022. Il se lance dans la création d'une entreprise. Monsieur le Maire lui souhaite une bonne continuation pour son nouveau projet professionnel.

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Joël BOYER explique que la consultation des entreprises pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur l'espace DEYDIER commence cette semaine. Les travaux commenceront fin octobre pour une mise en production avant mars 2023.

LE SANDRON

Christian GANDON explique que les travaux de la buanderie sont terminés. Dès l'achat des draps le Sandron sera complètement autonome en ce qui concerne le nettoyage du linge. Le budget de 300 000 € a été respecté.

La réception du chantier du toit aura lieu cette semaine. Le montant de travaux s'élève à 208 000 €. Une économie de 10 000 € est réalisé sur le montant global du marché.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h05

Fait à UCEL

Le secrétaire de séance, Mme BANNIER Marie-Claude

